

Projet de délibération

D 14

Crédit d'étude d'un montant de CHF 180'000.- pour la rénovation et la remise aux normes de la buvette de Port-Choiseul

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 12 octobre 2022, qui décrit dans les détails l'étude qui sera effectuée au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Bâtiments, Gérance et Protection de la population du 14 novembre 2022,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 17 novembre 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par x oui, x non et x abstention,

1. De procéder à une étude pour la rénovation et l'agrandissement de la buvette de Port-Choiseul.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 180'000.- destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 180'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.